



Emmanuel Chevignard

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
ec@e-chevignard.com

Hadrien Chevignard

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
hchevignard@e-chevignard.com

Jean-Baptiste Leturgeon

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
jbleturgeon@e-chevignard.com

RESERVES NATURELLES DE FRANCE

Association Loi de 1901

Siège social : La Bourdonnerie
2 allée Pierre Lacroute
21000 DIJON

SIRET : 428 434 831 00023

A.P.E : 9499Z

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

3, ALLÉE DES CORVÉES
21240 TALANT
TÉL : +33 (0)3 80 55 44 80

S.A.S. AU CAPITAL DE 80 000 €
R.C.S. DIJON 341 846 400
INSCRITE AU TABLEAU DE
L'ORDRE DE LA RÉGION DE
BOURGOGNE - FRANCHE COMITÉ
ET SUR LA LISTE NATIONALE DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES,
RATTACHÉ À LA CRCC DE DIJON
T.V.A. INTRACOMMUNAUTAIRE
FR 19 341 846 400 • APE 6920z

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Talant,
Le, 6 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes,
SAS CEC



Jean-Baptiste LETURGEON